



• La solution

Des outils de sensibilisation sont proposés aux conseillers agricoles pour réaliser avec les agriculteurs un diagnostic rapide des pratiques et équipements en lien avec la thématique des pollutions ponctuelles lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

A titre d'exemple, OptiPhyto est une application destinée à sensibiliser les agriculteurs à la prévention des pollutions ponctuelles liées aux traitements phytopharmaceutiques. Elle permet de parcourir les pratiques de l'agriculteur avant, pendant et après ses traitements afin de mettre en évidence les axes d'amélioration possibles. Le questionnaire OptiPhyto comprend 12 écrans et peut être rempli en une vingtaine de minutes.

Points abordés :

1. Pulvérisateur (âge, contrôle, capacité)
2. Avant traitement (local phyto, aire de remplissage, gestion des EVPP et PPNU)
3. Pendant le traitement (buses utilisées, conditions)
4. Fin de chantier (rinçage du matériel)
5. Granulés prêts à l'emploi (questions spécifiques à l'épandage de formulations solides)

L'agriculteur reçoit un rapport personnalisé par mail qui lui indique ce qui est conforme à la réglementation ou aux bonnes pratiques.

OptiPhyto est accessible gratuitement aux conseillers et techniciens agricoles qui en font la demande auprès de Phytéis.

• Contexte

L'utilisation des produits phytopharmaceutiques est encadrée réglementairement et des mesures doivent être mise en œuvre pour limiter leur impact sur l'environnement et l'exposition des utilisateurs aux différentes étapes de leur utilisation :

- Stockage
- Remplissage (incidents à éviter : chute de bidon, débordement...)
- Traitement à proximité des cours d'eau
- Utilisation du pulvérisateur (incidents à éviter : renversement, dérive, fuites...)
- Gestion des fonds de cuve : rinçage au champ, rinçage à la ferme
- Lavage externe du pulvérisateur et devenir des eaux de rinçage
- Gestion des Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques (EVPP) ou des Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisés (PPNU).

Des outils sont proposés pour sensibiliser les agriculteurs à ces enjeux et accompagner les agriculteurs pour :

- Maîtriser les risques de pollutions ponctuelles liés à l'usage de produits phytopharmaceutiques sur le site d'une exploitation agricole.
- Améliorer la sécurité et les conditions de travail des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques.
- Respecter la réglementation liée à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

• Déploiement actuel

Déploiement actuel :

L'application OptiPhyto a été lancée en mai 2019 et commence son déploiement.

Déploiement envisagé dans le temps

Concernant l'application OptiPhyto, le déploiement envisagé est le suivant :

- Fin 2019 : 300 diagnostics dans la base de données.
- Fin 2020 : 3000 diagnostics.

Indicateur de déploiement

Nombre de diagnostics réalisés.

• Analyse 360°

Niveau de réduction des impacts potentiels

Les outils de sensibilisation permettent de faire le point rapidement et simplement sur l'équipement et les pratiques en regard de la question des pollutions ponctuelles, mais ne délivrent pas de conseils. Selon les situations, les conseillers peuvent proposer aux agriculteurs de réaliser un diagnostic approfondi pour trouver les solutions les plus adaptées (voir fiche 65).

Freins à lever et conditions de réussite

Mobilisation des acteurs du conseil.

Surcoût et/ou gain de la solution

L'application OptiPhyto est mise gratuitement à disposition des conseillers agricoles. Elle ne demande que quelques minutes et s'insère dans un entretien de routine ou de conseil stratégique.

• Engagements des acteurs pour le déploiement

Phytéis : Assurer la maintenance et la mise à disposition de l'application de diagnostic

Chambres d'Agriculture France/La Coopération Agricole/FNA : Promouvoir cette solution auprès des réseaux respectifs (adhérents/membres) pour déclinaison opérationnelle :

- Au travers du conseil et de l'approvisionnement : sensibiliser les agriculteurs sur les pratiques et les équipements favorables à la prévention en matière de santé et de sécurité de l'utilisateur et de son environnement. Les accompagner dans la maîtrise des risques de pollutions ponctuelles liées à l'usage de produits phytosanitaires.

ADIVALOR : Communiquer sur l'intérêt de ces outils de diagnostic dans le cadre de ses actions de sensibilisation à la gestion des déchets.

MSA : Aider l'agriculteur dans ses pratiques consistant à se protéger lui-même et à protéger l'environnement, en lui donnant toutes les informations sur la réglementation en vigueur notamment l'arrêté du 4 mai 2017. Cet arrêté, relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants, évoque la gestion des effluents, la vitesse maximale du vent, les délais de rentrée, etc. Développer également l'assistance aux entreprises agricoles sur leurs responsabilités en termes d'évaluation du risque chimique. La MSA étudiera tout procédé numérique existant de nature à concourir à ce même objectif.

FNSEA / JA : Communiquer auprès des producteurs sur l'intérêt de ces solutions.

• Filières concernées

Toutes filières.